

Projet de mise en valeur et de développement de la gravière du Langensand à Plobsheim



I - PREAMBULE

II - CONTEXTE ET ENJEUX

III - DESCRIPTION DU PROJET

IV - FINANCEMENT DU PROJET

V - DEROULEMENT DU PROJET

ETAPE 1 : création d'un comité de pilotage et de développement.

ETAPE 2 : Elaboration du projet de valorisation et de développement.

ETAPE 3 : Action immédiate de sauvegarde

ETAPE 4 : Aménagement du site.

ETAPE 5 : Aménagement complémentaires.

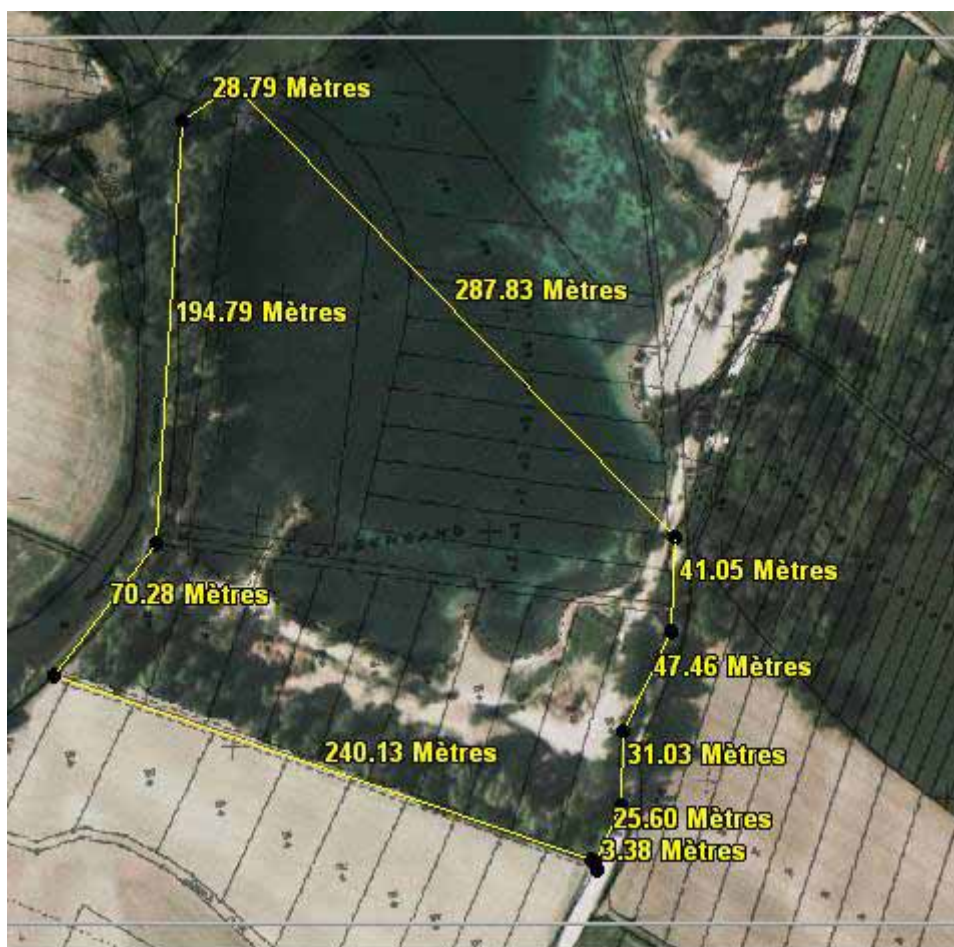
VI - CONCLUSION

I – PREAMBULE

La commune de PLOBSHEIM est propriétaire d'une gravière située à l'Est de Plobsheim entre le village et le plan d'eau du Rhin. Cette gravière se situe au lieu dit « le Langensand ».

L'environnement immédiat et la qualité de l'eau de cette gravière confèrent un fort potentiel inexploité à ce jour.

Pour tendre vers une utilisation optimale du site, l'ADEPEP soumet un projet pour contribuer à la préservation et à la valorisation du site en proposant de faire émerger des solutions innovantes en partenariat avec les responsables locaux. Un tel projet visant avant tout à développer des actions au sens qualitatif plus que quantitatif, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de reproduire les projets d'autres sites qui ont pu conduire dans certains cas à une artificialisation de la faune et de la flore. La priorité sera donc mise sur un objectif de réappropriation du site par les Plobsheimois et de conservation du patrimoine naturel.



II - CONTEXTE ET ENJEUX

Plobsheim est un village qui a tiré pendant longtemps une partie de ses ressources du milieu naturel et aquatique de proximité. Son histoire s'est essentiellement bâtie autour de cet élément pendant plusieurs siècles. Si aujourd'hui la pêche n'est évidemment plus une des ressources principales du village - il ne reste qu'un seul pêcheur professionnel à Plobsheim -, les habitants de la commune restent cependant très attachés à la nature et à la qualité de leur environnement où l'eau représente un fort potentiel d'activité. Il paraît ainsi tout à fait naturel de tenter de le valoriser au mieux.

Sa situation aujourd'hui privilégiée dans la CUS fait de Plobsheim un village relativement préservé d'une urbanisation excessive. La maîtrise de cette urbanisation est aujourd'hui un des enjeux de

Plobsheim nécessitant d'agir pour conserver des zones vertes sur la commune.

Il est donc important de conserver des lieux de nature alliant eaux et bois accessibles à la promenade proche du village et d'œuvrer à la préservation de l'environnement. Nous entretenons à ce titre des relations privilégiées avec les acteurs du milieu aquatique : biologistes, pêcheurs, plongeurs ou sportifs qui peuvent contribuer et nous guider dans la sauvegarde cet environnement exceptionnel et permettre aux Plobsheimois de profiter de ce site.

La commune, en acceptant de soutenir ce projet, y trouvera une occasion de renforcer son image de bien être en valorisant les lieux en harmonie avec le complexe sportif, la base nautique et le Rhinland. Les besoins financiers nécessaires pour un tel projet resteraient largement supportables par la commune en le phasant sur plusieurs années.

Les différents enjeux sont

- **La promenade et la détente à deux pas du village** : Les habitants jeunes et anciens souhaitent avoir accès à un lieu naturel et protégé où ils puissent se promener en famille en toute liberté avec les enfants et entre amis hors des rues et des routes. Il s'agit là d'éviter les déplacements en voiture. Ce site entretenu permettra de proposer aux habitants un but de promenade et de détente qui rentre en cohérence avec les chemins existants et les futurs passages passerelles décrits dans le PLU.

- **Un lieu de loisir accessible** : Les loisirs contribuent au lien social et à la joie de vivre dans le village. Ce lieu proche du futur complexe sportif sera propice à enrichir l'offre de loisir. La mise en place, par exemple, de structures comme des jeux d'équilibre, mur d'escalade, terrain de volet ou d'une table de ping-pong sont quelques pistes qui pourront enchanter les habitants. La pratique de la pêche raisonnée, et traditionnelle, de la plongée, compatibles avec l'équilibre biologique de la gravière, offriront des activités ludiques dans un cadre organisé et maîtrisé.

- **Un lieu de pédagogie et de découverte** : Nous avons grâce aux scientifiques et aux spécialistes appris à découvrir les richesses et les beautés plus ou moins cachées de ce « lagon bleu ». Ces richesses seront offertes et expliquées à tous par des moyens informatifs : panneaux, sorties, conférences.... Le site qui sert déjà de plate forme d'enseignement grâce à son biotope pourra être reconnu dans ce sens.

- **Le renforcement du lien associatif** : la réalisation du projet, notamment pendant son déploiement opérationnel, pourrait inciter d'autres acteurs à s'impliquer dans celui ci en se rassemblant autour de son aménagement et de son animation sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune.

- **Un projet pour le bien commun** : Le projet ne vise pas à être générateur de profit direct. Cependant un tel site pourrait avoir des retombées indirectes pour le commerce local et les associations qui auront un nouveau lieu de manifestations possible. De ce point de vue là, la gravière est un élément qui peut contribuer à renforcer l'attractivité locale de notre communauté.

III - DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet consiste à proposer une réhabilitation de la gravière en définissant et en règlementant son usage et son accès.

Notre projet est une solution « légère » et progressive dans sa mise en œuvre et sera adapté en fonction des impératifs du moment, des moyens et ressources disponibles. Il n'intègre pas la zone réservée initialement au PRL et non disponible pour le moment à l'intégration effective dans un projet. Néanmoins cette partie peut faire l'objet d'une projection sur les opportunités futures d'aménagement.

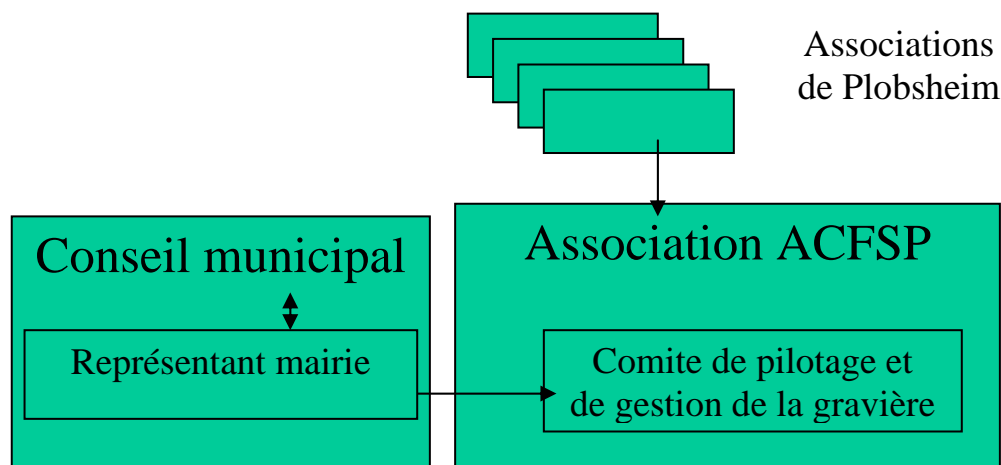
Organisation et pilotage du projet

L'ADEPEP pourrait conduire pourrait proposer de conduire ce projet mais compte tenu de l'enjeu collectif de cette zone, nous proposons que ce projet soit piloté par une entité communale existante reconnue dont l'objet est de fédérer des acteurs associatifs de terrain autour de projets communs. A titre d'exemple ce type de structure existe déjà et l'ACFSP (Association Culturelle Familiale et Sportive de Plobsheim) pourrait se voir confier cette mission en partenariat avec la commune.

Ce projet ainsi fédéré permettra de réaliser un vrai travail collectif où chaque association intéressée apportera son savoir faire.

Un comité de pilotage composé de membres délégués par ces associations membres de l'ACFSP assurera, sous convention, le suivi et la gestion future de la gravière par délégation de la Commune.

Un représentant de la Commune maintiendra le lien entre le comité de pilotage et le Conseil Municipal.



Travaux préliminaires

Sécurisation de la zone et extraction des déchets

Des déchets, peut être polluants, ont été stockés ces dernières années sur les berges supprimant de ce fait une zone humide et une zone de reproduction de batraciens. Ils gênent à certains endroits l'accès aux berges et peuvent être préjudiciables à terme pour la qualité de l'eau. Les évacuer est indispensable avant d'engager tout aménagement.

Dans la mesure des moyens disponibles nous proposons de faire appel à des organismes ou sociétés spécialisées qui prendront toutes les dispositions nécessaires afin de ne pas dégrader le site lors des travaux. En annexe vous trouverez quelques noms et adresses de sociétés à titre d'exemple (cabinet Enceme)

Tous les travaux seront encadrés par la commune qui les validera.

Une fois ces remblais éliminés, la partie alimentation de la gravière par la nappe phréatique sera à fleur de sol. Cette zone sera travaillée pour recréer une ou des zones humides propices à la vie des batraciens et à leur reproduction.

Autour de ces zones humides un petit chemin sera



Remblais à éliminer

créé pour permettre le début de promenade.

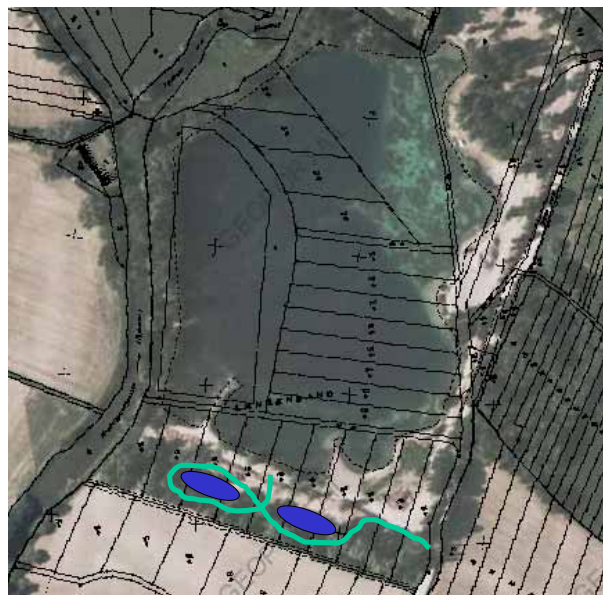
Recréation de la zone humide

Après l'évacuation des gravats nous proposons de recréer la zone humide préexistante en l'aménageant par un sentier pédestre agrémenté de plantes adaptées et qui circulera entre deux zones séparées et bien identifiables (mares)

Nettoyage du site

De même un nettoyage minutieux permettra de rendre toute sa propreté au site : il y a un certain nombre de débris autour de la gravière, en quantité somme toute assez limitée.

Les berges immédiates de la gravière sont assez propre et la végétation naturelle a repris le dessus. Les moyens techniques de la Mairie et de la CUS aideront les associations à assurer ce travail..



Zones humides à créer

Travaux de délimitation du site

Le site ne devra pas être clôturé, mais la circulation des véhicules à moteur devra être réglementée. Le parking du futur complexe sportif à proximité sera l'occasion d'optimiser le flux des voitures dans la zone. Mais un accès pour les agriculteurs et les riverains utilisant le chemin qui borde la gravière ainsi que pour la dépose du matériel des plongeurs devra être conservée. Au bord du chemin à proximité de l'entrée deux à trois places de parking seront aménagées simplement. Ce parking sera vu comme un parking de dépose et d'accès aux véhicules de secours. Il ne sera pas autorisé d'y stationner en longue durée.



Il existe une butte le long du chemin qui délimite le site à l'est. Celle-ci devra être conservée , mais des trous pourront être faites à des endroits judicieux pour permette l'accès à celle-ci sans « escalade », voire figure ci dessous. L'entrée principale sera décalée suite à la suppression du remblai coté sud. Ce remblai sera remplacé par une barrière végétale. Les entrées seront aménagées avec des portillons ne permettant pas le passage des vélos. Sur la butte est des arbustes et des petites plantes seront plantés.

A la limite des zones n'appartenant pas à la municipalité il sera mis en place une signalisation pour dissuader le promeneur de rentrer dans les zones privées, tout en conservant la possibilité de faire le tour complet de la gravière sur le terrain communal

Les bords de la gravière

Nous proposons également qu'une partie de la gravière soit transformée en site de reproduction et de refuge pour les poissons et les animaux d'eau. Les rives conserveront leur végétation primaire naturelle propice à abriter une faune sauvage variée.

Il fut une époque où c'était la norme de transposer à la campagne la propreté urbaine, si rassurante (pelouse, béton, etc.). Nous savons aujourd'hui que cette artificialisation des rivages représente une menace pour le milieu aquatique.

Les zones aménagées, chemins et zones de jeux, de détente ne seront pas placés directement au bord de l'eau, mais séparées de ceux-ci par la végétation naturelle.

L'érosion est produite par les fortes pluies qui tombent directement sur le sol et par l'eau qui y ruisselle. Les fines particules de sol sont ainsi entraînées au fond de la gravière colmatant à terme, par le fait même, les frayères à poissons. C'est aussi à cause de l'érosion que s'accumule la vase, créant ainsi un milieu parfait pour la prolifération d'algues. Il est reconnu que le taux d'érosion sur un rivage engazonné est de 20 fois supérieur à un rivage à l'état naturel. Donc le bord de la gravière ne devra pas être dégagé des arbustes et des plantes le bordant. Coté chemin, un élagage léger sera nécessaire régulièrement pour permettre la promenade.

Coté Ouest le chemin longeant la gravière devra être élargi à certains endroits, voire déporté pour éviter la proximité de l'eau, là où les berges sont abruptes. A certain endroits des barrières en bois pourront être aussi rajoutées pour éviter les glissades ou les chutes vers l'eau.

Il existe aujourd'hui des accès permettant de pêcher et d'être au bord de l'eau. Ceux-ci seront conservés dans la mesure du possible et une signalétique indiquera les zones autorisées pour la pêche et l'accès à la plongée. Si l'accès à la plongée ne peut plus se faire, là où elle est actuellement, (zone réservé par le PRL) celui-ci sera déplacé.

Equipement de loisirs

L'installation d'équipements de loisir devra se faire en harmonie avec le site et en accord avec le PLU.

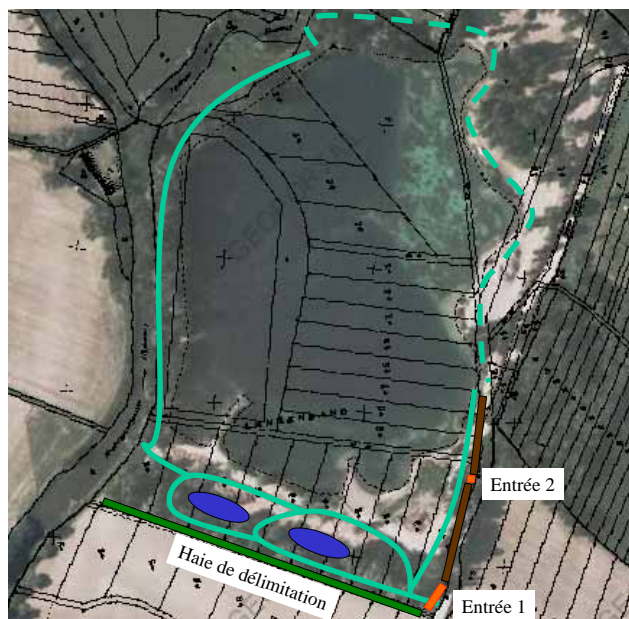
Chemin de promenade

En premier lieu un chemin bordant la gravière sera aménagé, celui-ci permettant le passage des piétons et des poussettes.

Un accès handicapé sera pris en compte sur la partie sud de la gravière..

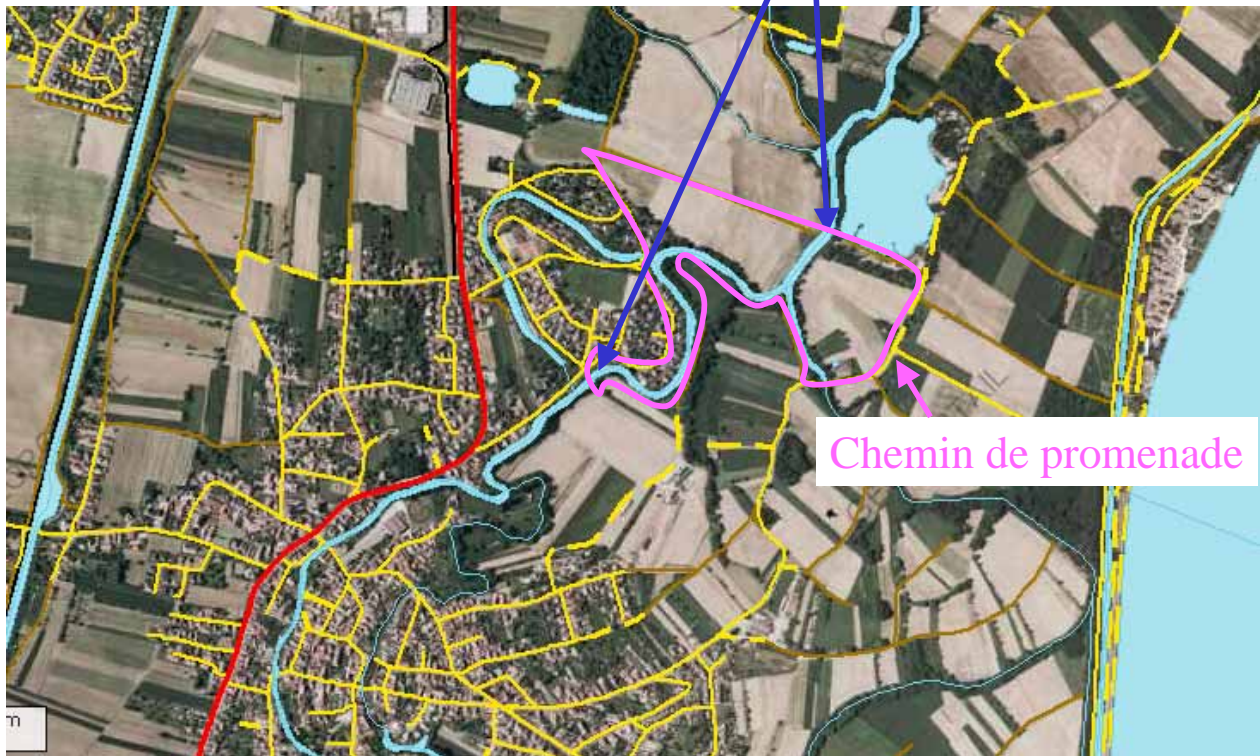
Ce chemin sera fait de matériaux naturels (gravier, bois) et agrémenté par endroit de bancs (7 à 10).

Il sera envisagé dans un deuxième temps la construction de passerelles, dans l'esprit de celle défini dans le PLU de Plobsheim ou envisageable, pour permettre depuis la gravière de rejoindre l'autre coté



de la rive du Giessen et le chemin communal. Voir figure ci-dessous.

Passerelles



La proximité du Giessen pourrait conduire à aménager un débarcadère promenade en barque et permettre un lien avec le projet et les activités de l'association du Giessen .

Jeux

L'espace hors réserve dite PRL est assez restreint et ne permet pas de faire de grand aménagement pour des jeux et des zones de loisir. La partie hors d'eau est d'environ 20 000m².



Le projet propose de limiter les jeux installés dans un premier temps. Quelques exemples d'aménagements :

- Une table de ping pong en béton
- Des jeux d'équilibre, de grimpe type rocher qui rappellera le côté naturel du lieu.
- Un mur d'escalade pourra être envisagé dans un deuxième temps si une surface suffisante est disponible.
- Un petit terrain de pétanque (comme celui du Rhinland) pourrait également faire partie de l'aménagement.

Tous ces aménagements seraient à voir en fonction des besoins et des moyens disponibles.



Exemple d'aire de jeux simples



Zone pique nique:

3 – 4 tables avec bancs et solidarisés au sol permettront aux visiteurs du site de disposer d'un endroit pour profiter de l'espace et surveiller les enfants.

La cabane des plongeurs, qui pourra être repeinte voir couverte de bardeaux si celle-ci est dans la zone concernée.

Panneaux explicatifs

Pour répondre à l'utilisation pédagogique du site, nous proposons d'installer des panneaux informatifs autour de la gravière qui donneront des informations sur la faune et la flore aérienne et aquatique du site.



Equipement techniques

Collecte des déchets

Il faudra bien sur installer environ 5 poubelles à différents endroits. Il faudra voir dans quelle mesure la CUS peut dans sa tournée prévoir un enlèvement des déchets collectés.



Les accès

Des portes de types celles installées pour l'aire de jeux De Gail pourront être mis en place aux différents points d'accès.

Toilette

La gravière étant amenée à recevoir du monde (promeneurs, pêcheurs, plongeurs) il est nécessaire d'installer des toilettes. Vu l'absence d'eau potable et d'assainissement, nous envisageons d'installer des toilettes sèches autonomes. Le petit local pour ces toilettes (un ou deux WC) sera installé le long de la butte coté Est.

Electricité

Il n'est pas prévu dans le projet d'avoir de raccordement au réseau électrique. Les toilettes seront alimentées par un panneau solaire pour l'éclairage.

IV – DEROULEMENT DU PROJET

ETAPE 1 : Création d'un comité de pilotage et de développement.

Un porteur du projet doit être identifié pour mettre en place un comité de pilotage sous supervision de la commune en accord avec les différents acteurs (associations, plongeurs, pêcheurs, protection de l'environnement, ...) souhaitant s'impliquer. Nous proposons que l'AFCSO soit porteuse du projet.

ETAPE 2 : Elaboration du projet de valorisation et de développement.

Le comité de pilotage aura la charge de définir les actions principales que le porteur, notamment son comité opérationnel, coordonnera et mettra en œuvre. Il aura également pour mission de rechercher des financements et de bâtir un projet pouvant s'inscrire dans des offres de financement Départementale, Régionale ou Européennes. Le projet d'aménagement de la gravière pourrait s'inscrire dans un projet de développement durable plus global et bénéficier ainsi de sources de financements faites pour ça.

ETAPE 3 : Actions immédiates de sauvegarde.

Simultanément à l'étape 2, le comité de pilotage s'attachera à concrétiser des actions en vue de stopper la dégradation du site notamment par :

- le nettoyage du terrain
- le défrichage et l'entretien des taillis
- le nettoyage des rives du plan d'eau
- la définition et mise en place des accès
- Evacuation des déblais

.....

Délai : Année 1

ETAPE 4 : Aménagement du site.

- Mise en place des poubelles et toilettes
- Création des sentiers au Sud et à l'Ouest de la gravière,
- Mise en place des barrières, des bancs et panneaux explicatifs sur la faune et la flore
- Création des terrains de pétanque, bacs à sable,

Délai : Année 1 et 2

ETAPE 5 : Aménagement complémentaires.

- Zone Pique nique
- Aire de jeux

Délai : à convenir

V – FINANCEMENT DU PROJET

Etape 1 et 2 : Peu de frais liés uniquement au temps passé par les Associations

Etape 3 : Nettoyage et remise en état du site : 20.000€

Etape 4 : Selon les options retenues de l'ordre de quelques dizaines de milliers d'Euros.

Etape 5 : à chiffrer en fonction des aménagements retenus.

Nous nous proposons de développer ultérieurement dans le détail, en collaboration avec le comité de pilotage, l'estimation des coûts proposée ci-dessus.

VI - CONCLUSION

La préservation de l'équilibre naturel de la gravière : L'équilibre environnemental arbitre en faveur de la protection du milieu et de la sauvegarde des espèces, contribuant ainsi à notre développement de manière durable. Il ne reste que peu de lieux naturels et sauvages autour de Plobsheim. Un aménagement qualitatif de la gravière en cohérence avec l'exigence de qualité contribuera à renforcer cette tradition de village agréable et attaché à la tradition de la vie avec l'eau. L'équilibre de la flore, de la faune, aquatique en particulier, et de la qualité de l'eau issue de la nappe phréatique doit être absolument le fil rouge de tout projet pour la gravière. Il est indispensable de veiller à ne pas modifier sans étude préalable le biotope de cette gravière.

Comme nous l'avons présenté, plutôt que de laisser la gravière en l'état, il apparaît possible de réunir les conditions et moyens utiles à une réhabilitation viable du site et présentant de nombreux avantages pour notre commune.

La démarche se veut innovante, participative et vise à impliquer un maximum d'acteurs locaux grâce notamment à la proposition d'impliquer l'AFCSP en soumettant ce projet à son comité directeur. Ce serait la garantie de réussite d'un projet fort.

Ce projet représente un investissement financier dont le montant et l'échéancier peut varier selon les options choisies et définies par la commune et les partenaires.

Au final, des structures comme la base nautique, le Rhinland et le Langensand présentent des atouts importants pour la commune qui ne sont pas aujourd'hui exploités à leur juste valeur. Ces différents paramètres méritent aussi d'être considérés dans leur globalité..

L'intérêt du projet repose sur une large concertation et permettra de bâtir un programme d'aménagement de la gravière adapté simultanément aux besoins réels des habitants de Plobsheim et aux contraintes environnementales.

Si ce projet est, comme nous l'espérons retenu dans son esprit et sur le fond, il n'engage nullement sur les aménagements proposés et qui n'ont valeur que de suggestions. Chaque aménagement fera donc l'objet d'un travail de réflexion préalable et d'une demande particulière avec l'élaboration d'un plan de financement spécifique.